

LES PARCS NATURELS, MOTEURS DU TOURISME DURABLE DANS LE MASSIF CENTRAL

Porteur de projet

IPAMAC (Pélussin – 42)

Territoires concernés

La totalité du Massif central

Les objectifs

Accompagner la coopération des parcs naturels du Massif central pour favoriser un développement touristique durable.

Présentation du projet

Le tourisme constitue une priorité pour développer l'économie dans le Massif central. Ce territoire dispose d'un fort potentiel en matière de tourisme durable grâce à son patrimoine naturel et culturel et par la présence de 10 parcs naturels régionaux et d'1 parc national.

Les parcs du Massif central, regroupés au sein de l'Ipamac, ont engagé depuis une dizaine d'années une démarche partenariale s'appuyant sur des problématiques et une culture communes, le transfert d'expérience et la mise en commun d'offres pour mieux répondre aux attentes du marché.

L'Ipamac, dans le présent projet, assure la mise en œuvre des orientations stratégiques pour la période 2011 à 2013.



http://www.parcs-massif-central.com/association-ipamac_7.html

Les grands axes de la démarche, les résultats

- Qualification d'une offre touristique des parcs du Massif central

Mise en place progressive de la charte européenne du tourisme durable. Cette charte comporte 3 volets : volet territorial; volet entreprises et volet « mise en en marché ». La démarche s'inscrit en partenariat avec l'association Cévennes Ecotourisme qui conduit localement des expérimentations afin d'alimenter la réflexion collective.

-Valorisation de l'offre par le développement de la Marque « Parc »

Création d'outils de présentation et de sensibilisation à destination des professionnels.

-Promotion de l'offre des parcs du Massif central

Développement du site internet de l'IPAMAC, élaboration et diffusion de supports de communication.

- Transfert de savoir-faire des Parcs naturels du Massif central en matière de tourisme durable

Organisation d'un concours à destination des professionnels du tourisme durable

Les financements obtenus

Les chiffres indiqués ci-dessous portent sur un dossier financé en 2011.

Le plan d'action porte sur la période 2011-2013.

Dépenses éligibles	117 500 €
Aides totales Massif central	82 250 €
Dont Europe	/
Etat	32 250 €
Conseils régionaux	50 000 €
Dont Auvergne	10 000 €
Bourgogne	10 000 €
Languedoc Roussillon	/
Limousin	/
Midi Pyrénées	/
Rhône Alpes	30 000 €